

## DISPOSITIF DU JEUNE ARBITRE 2013

### PREAMBULE

Etre Jeune Arbitre, c'est participer à l'arbitrage et à l'organisation de compétitions, toujours sous le contrôle d'un Tuteur-Arbitre.

Pour être Jeune Arbitre, il faut :

- avoir une pratique de la compétition sur des régates de grade 5A au minimum,
- être âgé de 14 ans au minimum et de 18 ans au maximum,
- connaître les règles principales de la régate : les règles de la compétition à la voile sont définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV), et
- savoir :
  - o les appliquer,
  - o les faire respecter,
  - o se faire respecter des autres coureurs,
  - o rappeler aux compétiteurs le respect des décisions des arbitres,
  - o ne pas se laisser influencer.

Quelques uns des critères qui doivent rester présents :

- arbitrer pour mieux régater,
- arbitrer pour valoriser ses propres résultats sportifs,
- arbitrer pour valoriser les règles sportives et les faire appliquer,
- arbitrer pour peut être devenir soi-même arbitre

## DISPOSITIF DU JEUNE ARBITRE 2013

### ENCADREMENT ET FORMATION DU JEUNE ARBITRE

Sur des épreuves de niveau 5A ou 4, l'encadrement du jeune arbitre pourra être assuré par des arbitres volontaires régionaux, nationaux, nationaux stagiaires validés comme tuteurs - arbitres par la CRA.

Une journée d'arbitrage JA pourra s'appuyer sur des interventions aussi variées que possible, réparties sur un ensemble de postes liés à l'équipe d'arbitrage en place : Le Jeune Arbitre peut être membre du jury ou membre du comité de course.

1°) Lorsque le Jeune Arbitre est **membre du jury**, il fait partie de l'équipe des juges. Rappel : Le jury a pour rôle de juger des litiges concernant le respect des Règles de Course à la Voile. Le juge est tenu de rendre des décisions afin d'assurer l'équité de la compétition.

*Sur l'eau :*

Il suit la régata à bord d'un bateau à moteur.

Il a pour rôle

- d'observer le déroulement des courses,
- de noter les infractions aux règles et de pénaliser immédiatement si les IC le permettent (exemple : actions de propulsion interdites (RCV42)),
- ou noter les informations utiles pour réclamer ou témoigner à terre,

*A terre :*

a) en tant que secrétaire du jury : il peut recevoir les réclamations et gérer les affichages du jury.

b) en tant que membre du jury, il affiche les temps limites et les convocations et participe aux instructions des réclamations :

- examen de la recevabilité,
- établissement des faits,
- rendu de la décision,
- rédaction du formulaire de réclamation et du compte rendu de décision.

c) il peut aussi être associé au jury comme simple « observateur ».

2°) Lorsque le Jeune Arbitre est membre du **comité de course**, il fait partie du comité de course.

Rappel : Le comité de course a pour rôle de diriger les régates. Il décide de l'implantation et de l'orientation de la ligne de départ, de la mise en place du parcours,

## DISPOSITIF DU JEUNE ARBITRE 2013

du déroulement des procédures de départ et d'arrivée, des ordres d'arrivées des concurrents, de la validation et de la publication des résultats.

Le Jeune Arbitre, membre à part entière du comité de course, peut occuper des rôles variés :

- mouilleur : à bord d'un bateau et sur l'indication du comité de course il doit pouvoir mouiller les marques de parcours ou les déplacer en fonction de l'orientation du vent, pour établir le parcours.
- commissaire aux bouées : à bord d'un bateau « viseur ou pointeur », mouillé à proximité des marques, il doit pouvoir noter le passage des concurrents aux marques du parcours et rendre compte si nécessaire des infractions constatées au président du comité de course.
- assesseur du comité de course : à bord du bateau du comité de course, il doit connaître la pavillonnerie et préparer l'envoi des pavillons pour les procédures de départ. Il peut viser la ligne de départ et indiquer les infractions. Il peut aussi tenir le chronomètre pour suivre le déroulement des procédures et le contrôle des temps limites. Il peut établir des relevés de vent et en informer le président du comité de course. Il peut également noter les ordres d'arrivée à chaque course (secrétariat sur l'eau).

Le Tuteur Arbitre devra donc être particulièrement vigilant dans l'analyse qu'il fera des réelles motivations d'un jeune à vouloir devenir Jeune Arbitre :

- y a-t-il une réelle volonté d'améliorer des résultats sportifs ?
- y a-t-il une recherche compensatrice de résultats moyens, voire médiocres ?
- y a-t-il seulement un réel désir d'acquérir une qualification ?

## DISPOSITIF DU JEUNE ARBITRE 2013

### OUTILS PEDAGOGIQUES

Les outils de formation existants :

- le livret de formation de l'arbitre (CCA),



- les fiches de poste des différents intervenants sur une épreuve (organisateur de la régata), et les fiches de poste des commissaires de régata (CCA),
- les fiches d'évaluation et de leurs corrigés (tuteur),
- du mémento du Jeune Arbitre (CCA)



## DISPOSITIF DU JEUNE ARBITRE 2013

### MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Des mesures d'accompagnement sont mises en place par la CCA :

- o Dotation vestimentaire
  - \_ T-shirt remis à la 1<sup>ère</sup> journée,
  - \_ Veste remise dès la 2<sup>ème</sup> journée,
- o Dotation matérielle (exemples)
  - \_ Indicateur de Cap,
  - \_ Règles de Course,
  - \_ Carnet waterproof,
  - \_ Etc...
- o Communication interne
  - \_ Vidéoclip,
  - \_ Accès au site Internet de la FFVoile,

Ils visent à maintenir une reconnaissance du Jeune Arbitre dans sa fonction et dans son engagement. Si la CCA a pris pour principe d'associer des dotations aux participations des Jeunes Arbitres pour un certain nombre d'épreuves, les Ligues et leurs CRA pourront aussi les compléter en fonction de leurs moyens respectifs.



En Alsace (CRA) :

- Invitation aux colloques d'arbitrage
- Invitation aux formations continues des arbitres
- Des dotations siglées spécifiques (ex : sacoche, sac étanche...)



Commission Régionale ARBITRAGE

## DISPOSITIF DU JEUNE ARBITRE 2013

### ARBITRE REGIONAL

Si souhaité par le jeune arbitre, la qualification d'Arbitre Régional pourra être acquise à l'issue de la période « probatoire » (17 - 18 ans) au cours de laquelle les fonctions du Jeune Arbitre restaient encadrées par le Tuteur-Arbitre. A l'âge de 18 ans révolus, et après validation des deux modules « responsabilité et sécurité », le Jeune Arbitre acquiert une qualification officielle d'Arbitre Régional Stagiaire qui sera formellement confirmée par la CRA.